

Département de Seine et Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Compte rendu du conseil municipal du 23 Mars 2018

Présents : Yves LECHEVALLIER, Véronique GIRARD, Philippe BEAUDOIN, Régine REY, Emmanuel HOUDANT, Jérôme CHAMPION, Michel COTEROT et Cédric THIBAUT.

Absent excusé : Anne-Marie THIBAUT pouvoir à Cédric THIBAUT, Ludovic JEANNOTIN pouvoir à Yves LECHEVALLIER et Michel COTEROT pouvoir à Emmanuel HOUDANT.

Absents : Gilles CABARDOS et David VIRATEL.

Secrétaire : Emmanuel HOUDANT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h45.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Compte de gestion commune 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Compte de gestion eau 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif eau, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif eau et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif eau pour le même exercice.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Compte de gestion assainissement 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif assainissement pour le même exercice.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

Vote du compte administratif commune 2017

- section de fonctionnement :
Dépenses : 620 730.87€
Recettes : 677 613.61€
Excédent reporté : 280 016.03€
Excédent de clôture : 336 898.77€

- section d'investissement :
Dépenses : 142 908.63€
Recettes : 49 267.15€
Excédent reporté : 28 888.18€
Déficit de clôture : 64 753.30€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Mme Véronique GIRARD approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

Vote du compte administratif assainissement 2017

- section de fonctionnement :
Dépenses : 28 955.17€
Recettes : 7 305.00€
Excédent reporté : 173 917.59€
Excédent de clôture : 152 267.42€

- section d'investissement :
Dépenses : 0€
Recettes : 4 391.88€
Excédent reporté : 44 087.52€
Excédent de clôture : 48 479.40€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Mme Véronique GIRARD approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

Vote du compte administratif eau 2017

- section de fonctionnement :
Dépenses : 19 358.48€
Recettes : 14 420.00€
Excédent reporté : 26 292.84
Excédent de clôture : 21 354.36€

- section d'investissement :
Dépenses : 56 714.56€
Recettes : 17 135.56€
Excédent reporté : 52 571.73€
Excédent de clôture : 12 992.73€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de Mme Véronique GIRARD approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

Affectation de résultat commune

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017, constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 336 898.77€, un déficit d'investissement de 64 753.30€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : 272 145.47€

En investissement dépense compte 001 : 64 753.30€

En investissement recette compte 1068 : 64 753.30

Vote à l'unanimité.

Affectation de résultat assainissement

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017, constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 152 267.42€ et un excédent d'investissement de 48 479.40€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 : 152 267.42€

En investissement recette compte 001 : 48 479.40€

Vote à l'unanimité.

Affectation de résultat eau

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2017, constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 21 354.36€ et un excédent d'investissement de 12 992.73€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette 002 : 21 354.36€

En investissement recette compte 001 : 12 992.73€

Vote à l'unanimité.

Vote du budget eau 2018

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Amortissements (6811)	17958,25	Excédent 2017 Fonct. (002)	21354,36
Dépenses imprévues (022)	143,57	Subvention d'exploitation (74)	13000
Entretien (Clôture château d'eau) (61528)	6000	QP de subv. / investiss. (777)	1592
Vir. à la section Investiss. (023)	9200		
Agence de l'eau (6378)	0		
Intérêts / emprunt (6611)	2644,54		
	35946,36		35946,36

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Frais d'études (Géolocalisation) (2031)	32280	Excédent 2017 Inves. (001)	12992,73
(Géolocalisation (32280))			
Travaux - Provision (2158)	23000	Amortissements (28158)	17958,25
Emprunt Agence de l'eau (164100)	7285	Vir. à la section Investiss. (021)	9200
Emprunt CDC (164110)	7465,96	FCTVA (2762)	150,00
Dépenses imprévues (020)	272,42	Autres subventions (131)	31594,4
QP de subv. / investiss. (1391)	1592		
	71895,38		71895,38

Après une présentation succincte, le budget est voté à l'unanimité.

Vote du budget assainissement 2018**Fonctionnement :**

Dépenses		Recettes	
Amortissements (68112)	4391,88	Excédent 2017 Fonct (002)	152267,42
Divers - SATESE (618)	350	Subv d'exploitation (SAUR) (74)	7400
Vir. à la section Investiss. (023)	122700		
Entretien (eaux pluviales) (61521)	16000		
Contrats de prest. (évac. des boues) (611)	16000	6355,8/5*12	
Dépenses imprévues (022)	225,54		
	159667,42		159667,42

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles (2158)	175500	Excédent 2017 Inves. (001)	48479,4
(dont dalle béton + bennes + clôture)		Amortissements Constr. (2813)	114,39
Dépenses imprévues (020)	71,28	Amortissements Mat. (28158)	4277,49
		Vir. à la section Investiss. (021)	122700
	175571,28		175571,28

Après une présentation succincte, le budget est voté à l'unanimité.

Vote du budget commune 2018**Section investissement :**

Dépenses			
1	Report du déficit de 2017	64753,3	
1641	Emprunts	5888,67	
165	Dépôts et cautionnements	1500	
2031	Frais d'études	131600	
	Etudes / Bien Gabriel Bachet (architectes + bureau de contrôle)		96000
	Etudes / Parking Jean-Louis Garban		27600
	Etudes / Parking Rue creuse (Provision / solde)		3000
	Cabinet LEYNET - ADAP - (Provision / solde)		5000

2111	Terrains nus	5000	
	Achats de terrains (STEP + Parking + Réserve incendie)		5000
2128	Autres agencements et am. de terrains	1000	
	(Provision)		1000
2135	Inst. Générales, agencements...	914200	
	Travaux / Bâtiments communaux - Toiture d'atelier		3000
	Travaux / Bâtiments communaux - Foyer - ADAP (Rampes + Nez de marches + ...)		4000
	Travaux / Bâtiments communaux - Toiture du cimetière		6000
	Tvx / Parking Rue creuse		21600
	Tvx / Parking Jean-Louis Garban		344400
	Tvx / Bien Gabriel Bachet		516000
	Réfection éclairage city-stade		12000
	Tvx / Aire de jeux Rue de la Place		7200
2151	Réseaux de voirie	30000	
	Prévision (Route / Rue) - x1		30000
2152	Installations de voirie	16000	
	Ecluses / Dos d'ane		15000
	(Provision)		1000
21571	Matériel roulant - Voirie	0	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10000	
	(Provision / faucheuse)		10000
2158	Autres install., matériel et out. tech.	2000	
	(Provision)		2000
2182	Matériel de transport	18000	
	Nouveau véhicule		18000
2183	Matériel informatique	1000	
	(Provision)		1000
2184	Mobilier	880,33	
	(Provision)		880,33
Total des dépenses		1201822,30	

Recettes

1068	Report du déficit de 2017	64753,3	
1	Excédent de fonctionnement reporté	0	
21	Virement de la section de fonctionnement	256595,15	
10222	FCTVA	212178,48	
	FCTVA - N		22000
	FCTVA - N-1		5178,48
	FCTVA prévisionnel		185000
10226	Taxe d'aménagement	1500	
1322	Subventions de la région (45%)	148000	
	Subvention / Parking Jean-Louis Garban		123826,32
	Subvention / Bien Gabriel Bachet		24173,68
1323	Subventions du département (35%)	245714,25	
	Subvention / Parking Rue creuse		7327,25
	Subvention / Parking Jean-Louis Garban		92869,74
	Subvention / Bien Gabriel Bachet		18130,26
	Subvention / Bien Gabriel Bachet - DETR		127387
1328	Autres subventions	56046,80	
	Subvention TEPCV / Gabriel Bachet		45046,8
	Subvention SDESM / éclairage city-stade		5000

	Subvention PNR / aire de jeu Rue de la Place		3000,00
	Subvention PNR / Toiture du cimetière		3000
1342	Amendes de police	3000	
1641	Emprunts	209000	
165	Dépôts et cautionnements	1500	
	Amortissements / subv. d'équip./		
2804	enfouissement	3534,32	
Total des recettes		1201822,30	

Concernant la section investissement, il est précisé au Conseil que la commune a terminé le dernier emprunt en juin 2017. Elle a souscrit un nouvel emprunt de 29 520 euros au taux de 0,13% (coût des frais de dossier uniquement) sur 5 ans pour l'achat d'un nouveau tracteur John Deere plus puissant en remplacement du petit Iseki qui a fait son temps. Les conditions de cet emprunt ont été négociées directement avec la Concession John Deere.

Concernant le matériel, il est envisagé l'achat d'un broyeur pour les accotements (moins onéreux qu'une épareuse), et d'une nouvelle voiture en remplacement du véhicule actuel qui qui montre plus que des signes de faiblesse.

La provision pour la voirie qui est faite tous les ans va servir de part communale aux futurs projets de voirie. Ce budget prend en compte le coût de la totalité des 3 projets (parking de la Rue creuse, parking Jean-Louis Garban, et travaux dans le bien situé Rue Gabriel Bachet) en dépenses, avec les différents financements en recettes.

Il en ressort que la Commune devra souscrire un ou plusieurs emprunt(s) de la somme d'au moins 209 000 euros (hors prêt relais) pour assurer le financement de ces investissements. Ainsi, les nouveaux loyers générés par l'immeuble de la Rue Gabriel Bachet viendront couvrir les annuités du nouvel emprunt souscrit pour financer ces 3 projets, limitant l'impact sur l'autofinancement des finances du budget communal.

Section fonctionnement :

Compte	Désignation	Réalisé 2017	Budget 2018
022	Dépenses imprévues	0,00 €	15 000,00 €
6045	Achats d'études, prestations de services	3 247,97 €	0,00 €
60611	Eau et assainissement	5 639,60 €	3 500,00 €
60612	Energie - Electricité	17 841,02 €	18 000,00 €
60621	Combustibles	48,45 €	200,00 €
60622	Carburants	4 205,79 €	4 500,00 €
60624	Produits de traitement	0,00 €	200,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	64,90 €	0,00 €
60631	Fournitures d'entretien	1 141,12 €	1 200,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	5 705,93 €	5 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	1 983,82 €	3 500,00 €
60636	Vêtements de travail	36,00 €	500,00 €
6064	Fournitures administratives	1 710,73 €	3 000,00 €
6065	Livres, disques, cassettes	77,30 €	300,00 €
6068	Autres matières et fournitures.	0,00 €	500,00 €
611	Contrats de prestations de services avec des e	5 112,87 €	8 000,00 €
6135	Locations mobilières	0,00 €	1 500,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics - HT	7 676,15 €	10 000,00 €
615231	Entretien et réparations voiries - HT	10 979,73 €	10 000,00 €
61524	Bois et forêts	0,00 €	1 000,00 €
61551	Matériel roulant	7 719,85 €	5 500,00 €

6156	Maintenance	5 434,45 €	7 000,00 €
6161	Assurance multirisques	6 739,79 €	8 500,00 €
6168	Autres primes d'assurance	464,46 €	0,00 €
6182	Documentation générale et technique	109,40 €	500,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00 €	100,00 €
6188	Autres frais divers	321,86 €	0,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	775,67 €	800,00 €
6226	Honoraires	0,00 €	1 000,00 €
6231	Annonces et insertions	1 200,00 €	2 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	7 611,46 €	7 500,00 €
6238	Relations publ. divers	110,00 €	300,00 €
6251	Voyages et déplacements	128,76 €	300,00 €
6256	Missions	82,00 €	200,00 €
6257	Réceptions	1 279,79 €	1 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 127,60 €	2 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	4 235,01 €	4 500,00 €
6281	Concours divers (cotisations...	0,00 €	300,00 €
63512	Taxes foncières	2 414,00 €	2 500,00 €
63513	Autres impôts locaux	0,00 €	500,00 €
6354	Droits d'enregistrement	0,00 €	50,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	43,44 €	150,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres	1 905,66 €	2 500,00 €
6411	Personnel titulaire	109 034,34 €	105 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	0,00 €	5 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	16 063,55 €	17 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	29 216,23 €	29 000,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	500,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 602,80 €	8 000,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 022,90 €	1 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	831,61 €	1 000,00 €
6531	Indemnités	26 515,77 €	30 000,00 €
6533	Cotisations de retraite	1 112,61 €	1 250,00 €
6535	Formation	86,28 €	1 000,00 €
6553	Service d'incendie	10 498,00 €	11 000,00 €
65541	Contributions aux fonds de compensation des charges territoriales	72,10 €	32 000,00 €
65548	Autres contributions	136 559,02 €	115 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires	1 614,26 €	200,00 €
657362	C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	9 000,00 €	9 500,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	4 880,00 €	6 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	507,50 €	5 050,00 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	150,00 €
6811	Dot. aux amort. et prov. / immo.	3 534,32 €	3 534,32 €
7391172	Dégrèvement de TH sur les logements vacants	265,00 €	500,00 €
73923	Prélèvement GIR	142 017,00 €	142 017,00 €
739223	Prélèvement FNGIR (CC)	14 123,00 €	14 000,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	620 730,87 €	928 396,47€
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 884,73 €	5 000,00€
6459	Remboursement sur charges sociales	766,00 €	0,00 €
70311	Concession dans les cimetières	1 375,00 €	500,00 €
70312	Redevances funéraires	0,00 €	0,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public commu	674,21 €	700,00 €
70388	Autres redevances et recettes	280,00 €	300,00 €
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 085,00 €	1 000,00 €

7088	Autres produits d'activités annexes (abonnement)	2 663,50 €	1 500,00 €
7311	Pdts Taxe additionnelle FNB	0,00 €	0,00 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	302 279,00 €	305 000,00 €
73211	Attribution de compensation	201 779,00 €	200 311,00 €
7353	Redevance des mines	1 633,00 €	1 200,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	38 523,86 €	30 000,00 €
7411	Dotations forfaitaire	53 362,00 €	53 000,00 €
74121	Dotations de solidarité rurale 1ère fraction	12 863,00 €	13 000,00 €
742	Dotations aux élus locaux	2 962,00 €	3 000,00 €
74718	Autres	4 378,52 €	0,00 €
7478	Autres organismes	226,63 €	7 440,00 €
748314	Dotations uniques compensations spé. TP	63,00 €	0,00 €
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de la TF	2 017,00 €	0,00 €
74835	Etat - Compensation au titre de la TH	4 753,00 €	0,00 €
752	Revenus des immeubles	33 868,20 €	34 000,00 €
7588	Produits divers de gestion courante	844,78 €	300,00 €
7713	Libéralités reçues	100,00 €	0,00 €
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	232,18 €	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement		677 613,91€	928 396,47€

Ce qui change par rapport à l'année dernière :

La commune a un de ses agents communaux qui est parti en retraite à la fin de l'année 2017, et qui n'est pas remplacé ;

La dotation du RPI va baisser de plus de 5 K euros entre 2017 et 2018. Pour information, le RPI terminera ses 2 emprunts en 2025. Le total des annuités est d'environ 30 K par an ;

La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait rester stable pour 2018 (elle est passée de 105 K euros en 2013 à 53 K euros en 2017 (soit une perte de recettes de plus de 50 K euros par an) ;

La taxe additionnelle aux droits de mutation reçue en 2017 est à son plus haut depuis plus de 4 ans (ce n'est pas forcément par rapport au nombre de transactions, mais par rapport aux montants des cessions enregistrés).

Le montant des 3 taxes perçues par la commune est en légère baisse sur 2017 par rapport au prévisionnel, et ceux malgré la légère hausse d'impôt qui ne devait pas impacter les Villarons. Le budget présenté pour 2018 ne prévoit pas de hausse des taux des 3 taxes pour cette année.

A l'issue de cette présentation le Conseil vote le budget à l'unanimité.

Après les votes ayant trait au budget, Monsieur le Maire procède au remaniement de la commission d'appel d'offres puis de celle de délégation de service public. En effet, dans la forme ces deux commissions, en plus de la présidence du Maire, se composent de trois titulaires et de trois suppléants.

Délibération portant élection de la commission d'appel d'offres

Annule et remplace la délibération N° 4/2018 en date du 12/02/2018

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code.

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants

doit comporter en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal,

Considérant qu'il est procédé, selon les modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Se présentent :

Aux postes de titulaires :

Véronique Girard, adjointe, Régine REY, conseillère et Emmanuel HOUDANT, conseiller

Aux postes de suppléants :

Philippe BEAUDOIN, adjoint, Jérôme CHAMPION, conseiller, et Michel COTEROT, conseiller

L'assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à l'élection.

Sont ainsi élus à l'unanimité en tant que titulaire : Véronique GIRARD, Régine REY et Emmanuel HOUDANT

Et en tant que suppléant : Philippe BEAUDOIN, Jérôme CHAMPION et Michel COTEROT

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de leurs compétences, Jean LEPAGE, Oscar BOCCI et Sylvain GAUTIER sont invités aux réunions de la commission.

Délibération portant désignation des représentants à la commission de délégation de service public

Annule et remplace la délibération n°5/2018 en date du 12/02/2018

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public

Se présentent aux postes de titulaires :

Véronique GIRARD, adjointe, Régine REY, conseillère et Michel COTEROT, conseiller.

Et aux postes de suppléants :

Anne-Marie THIBAUT, adjointe, Philippe BEAUDOIN, adjoint et Cédric THIBAUT, conseiller.

L'Assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à l'élection

Sont donc élus à l'unanimité membres de la commission de délégation de service public

- en qualité de membres titulaires :

Véronique GIRARD, Régine REY et Michel COTEROT

- en qualité de membres suppléants :

Anne-Marie THIBAUT, Philippe BEAUDOIN et Cédric THIBAUT.

Monsieur le Maire procède ensuite aux compléments de représentation de la commune auprès du SMET Nemours Gâtinais et du SMETOM.

Délibération portant sur la représentation de la commune auprès du SMEP (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation)

Monsieur le Maire informe le Conseil que le décès de Monsieur Moret entraîne une vacance dans la représentation de Villiers-sous-Grez auprès du SMEP (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation) Nemours Gâtinais au poste de titulaire.

Pour y pallier, il est fait appel à candidature pour ce poste.

Se présente Philippe BEAUDOIN, adjoint.

Par vote à main levée, Philippe BEAUDOIN est élu représentant titulaire auprès du SMEP Nemours Gâtinais.

Il convient également d'élire un second suppléant.

Il est fait appel à candidature pour ce poste.

Véronique Girard se présente.

Par vote à main levée, Véronique GIRARD est élue à l'unanimité au poste de suppléante auprès du SMEP Nemours Gâtinais.

Communication de cette décision sera faite aux ayants droit

Délibération portant sur la représentation de la commune auprès du SMETOM (Syndicat Mixte d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de compléter la représentation de Villiers-sous-Grez auprès du SMETOM (Syndicat Mixte d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères). Sont actuellement titulaires : Yves LECHEVALLIER et Michel COTEROT et suppléant, Gilles CABARDOS.

Il manque donc un suppléant, poste pour lequel il est fait appel à candidature.

Se présente: Philippe BEAUDOIN, adjoint.

Par vote à main levée, Philippe BEAUDOIN est élu à l'unanimité représentant auprès du SMETOM au poste de suppléant.

Communication de cette décision sera faite aux ayants droit

Délibération pour signifier au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) le choix de Villiers-sous-Grez concernant la formule adoptée pour le futur marché de maintenance de l'éclairage public pour lequel ce syndicat lance un appel d'offre, et mandatement au Maire pour la signature de la convention liée à ce marché.

Monsieur le Maire expose que le SDESM propose deux formules, A ou B, pour la future maintenance de l'éclairage public.

La formule A correspond au service actuel. La formule B, onéreuse, est plus adaptée pour des communes plus importantes que Villiers. De plus elle délègue la responsabilité d'exploitation au futur prestataire et lui donne beaucoup d'initiative sur la maintenance (remplacement de luminaire) et comporte une obligation d'investissement sur proposition de l'opérateur. Enfin elle inclue des services que nous faisons nous-même comme les décorations de Noël.

Il propose donc de choisir la formule A.

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES – CHOIX DE LA FORMULE

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale.

Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510.

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

Considérant que la commune de Villiers-sous-Grez est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assurait une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil municipal de Villiers-sous-Grez :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;

DECIDE DE CHOISIR :

X	FORMULE A
	FORMULE B

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

Le choix de la formule ainsi que le mandatement au Maire pour signer la convention sont votés à l'unanimité.

Délibération pour mandater Monsieur le Maire à signer un contrat de 1.000€ avec le producteur du spectacle « Miss Loulou » à l'occasion du Noël des enfants 2018.

Monsieur le Maire expose qu'une recherche a été faite pour trouver un spectacle pour le Noël des enfants 2018. Plusieurs propositions ont été transmises aux membres de la commission Culture – Animation/Jeunesse et Sport. A l'issue de cette consultation, c'est ce spectacle qui a été retenu. Il est donc demandé au Conseil de valider ce choix.

Le Conseil mandate le Maire à l'unanimité.

3 – INFORMATIONS :

La liquidation de la communauté de commune des Terres du Gâtinais se solde pour Villiers-sous-Grez par :

Un remboursement de 824,10€ correspondant à la part du village pour une étude menée par la communauté de commune « Pays de Fontainebleau » (avant qu'elle ne devienne une communauté d'agglomération) et portée par la CCTG et qui concernait l'agrandissement du périmètre de la CCPEF.

Et, dans le cadre de la liquidation des actifs, la restitution de l'abribus avec les charges qui incombent à son entretien pour la somme de 3.048,84€.

Règlement de la part de Villiers-sous-Grez aux «Petits lutins de la Reine ».

A la suite de la liquidation de la CCTG, le multi-accueil revient à la commune de La Chapelle la Reine. Une convention a été signée entre LCLR et chacune des communes de l'ex CCTG pour permettre cette transition. Cette convention prendra fin au 31/07/2018.

Une réunion d'information s'est tenue en Mairie de LCLR. Villiers était représenté par Véronique GIRARD, première adjointe.

Véronique Girard précise que la participation de chaque commune est calculée à 50% en fonction du nombre d'habitants (745 retenu pour nous) et à 50% pour le nombre d'heures de présence des enfants de Villiers dans cette structure.

Il n'y a qu'un seul enfant villaron mais il a été présent 2.577,5 heures en 2017. La commune avait déjà versée en provision 11.585,25 pour cet exercice, il lui sera demandé un complément de 3.334,25 euros. Donc un total de 14.919,5 euros.

Sur cette base il faut prévoir 10.603,43 euros pour 2018.

On savait que ce genre d'établissement n'était plus viable à cause du durcissement de la réglementation qui concerne l'encadrement de la petite enfance, et des conditions d'éligibilité aux subventions, en particulier de la CNAF. On en a ici la démonstration et heureusement que la CCPN a choisi la solution des Relais d'Assistance Maternelle !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant posée, le Conseil est levé à 23 heures 15.